

**Demande de subvention de l'association
Zone 51 pour la prévention des déchets**

Rapport n° CP/2014/84

Service gestionnaire :

Service eau, assainissement et déchets

Résumé :

Les récentes évolutions réglementaires, renforcent, au travers des lois Grenelle, la mise en place d'actions de prévention des déchets par les Départements et par les EPCI de collecte. Le Conseil Général a approuvé le 21 juin 2011 un accord-cadre avec l'ADEME pour la mise en oeuvre d'un plan départemental de prévention. C'est dans ce cadre qu'il est proposé d'attribuer une subvention à l'association Zone 51 pour accompagner l'organisation d'éco-manifestations.

1) Rappel des étapes de construction du PDP

Les récentes évolutions règlementaires (lois dites « Grenelle 1 et 2 » du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010) renforcent la mise en place d'actions de prévention des déchets par les Départements et par les EPCI de collecte.

Le plan départemental de prévention des déchets (PDP) décline le plan national de prévention et met en œuvre le volet « prévention » du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets (PPGDND) en cours de révision.

Le Département a un rôle de « mobilisateur » et d'accompagnateur des autres collectivités, et de facilitateur de projets à travers la coordination, la communication, l'exemplarité voire l'incitation financière. Mais l'essentiel des actions de prévention sera mené de façon opérationnelle par les EPCI.

Le PDP est rentré dans sa 2^{ème} année le 1^{er} juillet 2013, après approbation par l'ADEME du plan d'action proposé. L'ADEME a conditionné son soutien (250000 €) à une priorisation de 3 actions du programme de travail : la création d'outils de sensibilisation, l'adoption de nouveaux programmes locaux de prévention par des EPCI, et l'organisation de la concertation sur des thèmes ciblés (tels que le gaspillage alimentaire).

2) Demande de subvention de l'association Zone 51

L'association Zone 51 élabore un dispositif innovant d'animation sur les éco manifestations en Alsace: une telle démarche s'intègre pleinement dans l'action 4.1 du plan de prévention des déchets (PDP): « Mobilisation des acteurs : susciter l'innovation et l'expérimentation ».

En effet, de très nombreuses manifestations culturelles ou sportives sont organisées chaque année dans le département du Bas-Rhin pour lesquelles il est nécessaire d'intégrer ou d'approfondir la prise en compte de l'environnement sous toutes ses dimensions, notamment dans le domaine de la prévention et du tri des déchets.

La réalisation de l'action par l'association Zone 51 porte sur :

- l'accompagnement des structures organisatrices de manifestations en tout genre (festivals, foires, manifestations culturelles, musicales, sportives, ...),
- le développement d'outils pertinents facilitateurs de la mise en place d'éco-manifestations.

Un animateur est affecté à plein temps à ces missions mais la montée en charge des activités nécessite désormais l'embauche d'un assistant en contrat unique d'insertion (20h/semaine).

Zone 51 propose de nouvelles initiatives en 2014 par rapport à son programme de l'année précédente :

- conduite de l'appel à projet « Graines d'éco-manif' » lancé par la plate-forme « Eco-manifestations d'Alsace », accompagnement centré sur la création d'outils opérationnels, obligation de faire partager l'évènement à d'autres organisateurs, réalisation de reportages sur le terrain.
- réalisation d'un annuaire en ligne des éco-prestataires régionaux et catalogue d'outils disponibles.
- recherche auprès des structures d'insertion et des associations d'un partenaire pouvant porter un service de lavage de gobelets sur le département. Zone51 envisage de solliciter Alsace Active pour étudier la faisabilité d'un tel montage au travers de son dispositif d'accompagnement.

Par ailleurs l'association envisage de répondre à une sollicitation de l'entreprise ATEMIA et l'ADEME Rhône-Alpes pour participer à une expérience-pilote de plate-forme de mutualisation de matériel dans l'évènementiel

Le budget prévisionnel pour 2014 est 59780 € contre 54500 € en 2013 en intégrant l'emploi d'un CUI. Le Département est sollicité à hauteur de 13000 € (21.746 %). Les autres financeurs sollicités sont le Conseil général du Haut-Rhin, l'ADEME, la Ville de Sélestat, l'AREA, la CUS, et la Fondation Kronembourg qui a récompensé le projet de Zone 51 en 2013.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24333	65-6574-731	43 500,00 €	39 700,00 €	13 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer à l'association Zone 51 une subvention d'un montant de 13000 € pour une mission d'accompagnement à l'organisation des éco-manifestations en Alsace,
- approuve la convention correspondante, et autorise le président du Conseil Général à la signer.

Strasbourg, le 20/01/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL